

La parcelle DS161 est sise au 101 avenue du DR NEAU à Marmande et fait partie du secteur Bédât en zone 1AU. Sur cette parcelle a été décidé le maintien d'arbres et bosquets existants, ce dans le cadre d'une trame paysagère concernant le secteur du Bédât.

Ayant constaté la présence d'arbres malades, nous avons demandé l'avis à un professionnel dans le domaine, M. TOURNIER Philippe, gérant de la société AGIR Traitement, spécialisé dans le diagnostic et traitement des infections touchant les bâtis et les terrains. Ce dernier a constaté la présence de capricornes et termites sur les arbres de la zone paysagère à maintenir. Cette infestation menace également les arbres alentours des propriétés voisines.

Vous trouverez une lettre de sa part attestant l'existence de ce problème.

A l'appui, j'ai essayé de prendre des photos mettant en évidence cette contamination. Comme la taille des fichiers sera trop importante, d'autres photos seront envoyées par 2 mails suivants celui-ci.

Après ce constat, **nous vous demandons de bien vouloir lever l'obligation de maintien de la zone paysagère sur cette parcelle afin de traiter le problème, qui pourrait s'étendre à une zone élargie de terrain et aux habitations voisines.**

Cordialement,

Annie Lajournade
Claude Jolibert
Hélène Delitroz



Avertissement

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur par e-mail. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Les communications sur Internet n'étant pas sécurisées, l'expéditeur informe qu'il ne peut accepter aucune responsabilité quant au contenu de ce message.

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.